



Les Archers d'Argences  
&  
Le Comité Départemental du Calvados  
ont le plaisir de vous inviter au



**Championnat du Calvados de tir à 18 m individuel Jeunes le  
Samedi 27 janvier 2024**

**Gymnase des Coteaux, Rue Maréchal Joffre à Argences  
(en face du centre aquatique Dunéo, parcours fléché)**

**Concours 2 X 18 m sur quotas, fermé Calvados, avec phases finales.  
(Concours sélectif pour les championnats de Normandie & de France)  
10<sup>ème</sup> et dernière étape du Challenge du Calvados 2024**

**Déroulement des tirs :**

<b>Ouverture du greffe et inspection du matériel</b>	14 h 00
<b>Entraînement sur cible (3 volées)</b>	14 h 40
<b>Début des tirs</b>	A l'issue des volées d'entraînement
Début des phases finales 1 heure après les tirs de qualification	
La licence de la saison en cours ou une pièce d'identité (avec photo) vous sera demandée au greffe	

**Blasons :** Selon la réglementation en vigueur

**Récompenses :** Aux trois premiers de chaque catégorie pour le classement individuel.  
Pas de classement par équipe.

Proclamation des résultats à l'issue des tirs de qualification pour les catégories n'ayant pas de duels, puis après les duels pour les autres catégories.

**Inscriptions :** Bulletin de préinscription ci-joint à renvoyer à  
Marc HAUTEUR.  
1 impasse des jardins  
14740 Thue et Mue

**Tenue :** Tenue blanche ou tenue de club et chaussures de sport obligatoires.  
Jeans interdits (sauf blancs).

Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle. Il est interdit de fumer.

**Arbitre responsable :** Pascal MEYER

**Buvette :** Boissons, sandwichs, gâteaux, etc.





COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A  
L'ARC DU CALVADOS  
Coupon de pré-inscription au  
Championnat du Calvados de tir à 18 m individuel « Jeunes »  
Argences, le samedi 27 janvier 2024



**Procédure de pré-inscription :**

Lorsqu'un archer licencié dans un club du Calvados souhaite participer au Championnat du Calvados de tir à 18m individuel "Jeunes" le samedi 27 janvier 2024, il convient d'adresser **au plus tard le 13 janvier 2024** (cachet de la poste faisant foi) le bulletin de pré-inscription qui figure au bas de ce document, accompagné du droit d'inscription :

- > **Inscription individuelle = bulletin d'inscription + chèque de 8.00 € ;**
- > **Inscription(s) par le Club = 1 bulletin d'inscription par archer + chèque du montant global des droits (nb d'archers X 8.00 €).**

La liste des archers sélectionnés figurera sur le site du Comité Départemental - [www.tiralarc-cd14.fr](http://www.tiralarc-cd14.fr) - à partir du **22 janvier 2024**. Les derniers concours sélectifs sont ceux des **13 & 14 janvier 2024**.

Les chèques des sélectionnés seront mis à l'encaissement le lendemain du championnat, ceux des archers pré-inscrits mais non sélectionnés seront retournés ou remboursés au club au cours de la semaine suivant le championnat.

✂.....

Je souhaite participer au championnat du Calvados de tir à 18 m individuel "Jeunes"  
Argences – 27 janvier 2024

<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
n° licence		Club de	
Catégorie*	<b>U11 – U13 – U15 – U18 – U21</b>	Sexe*	<b>Femme — Homme</b>
Arc utilisé*	<b>CL - CO BB (U15 &amp; U18)</b>	<b>Inscription par le club :</b> Ce bulletin fait partie d'un envoi de..... accompagné d'un chèque de.....€	

\* entourer

- > **Inscription individuelle : bulletin + chèque de 8.00 €**
- > **Inscription par le club : bulletin individuel + chèque de (nb X 8.00 €)**

Chèque à l'ordre de : **Archers d'Argences**

**Adresser le tout à :** Marc HAUTEUR - CD 14  
1 impasse des Jardins  
Sainte Croix Grand Tonne  
14740 Thue et Mue

**au plus tard le 13 janvier 2024.**